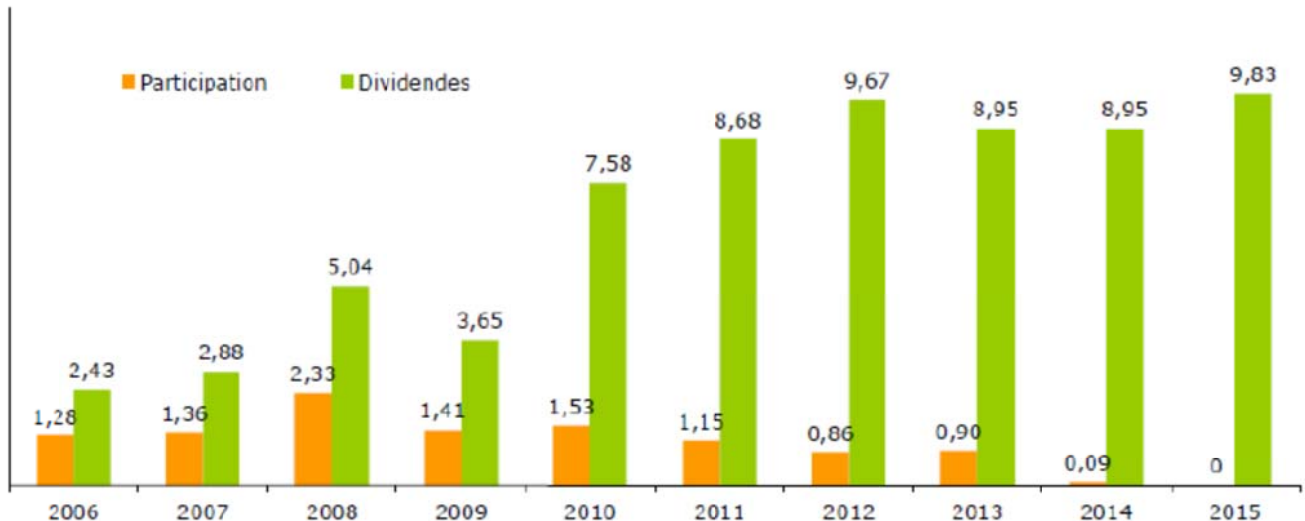


Le partage des richesses dans AKKA

Participation dérisoire et proposition d'intéressement dérisoire de la part de la direction pour le personnel AKKA

Evolution comparée de la participation et des dividendes (MC)



Actions gratuites pour les salariés méritants

III / Liste des dix salariés de la société, ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement durant l'année 2016 est le plus élevé

- Monsieur Stéphane BOLLON, salarié de la société AEROCONSEIL, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Madame Nathalie BUHNEMANN, salariée de la société AKKA MANAGER, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Monsieur Paolo DEL NOCE, salarié de la société AKKA SERVICES, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Monsieur Primo MEREGALLI, salarié de la société AKKA TECHNOLOGIES ITALIA, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Monsieur Ettore MONTI, salarié de la société EPSCO, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Monsieur Wolfram MOTZ, salarié de la société MBTECH CZECH REPUBLIK, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Monsieur Roberto SACCO, salarié de la société AKKA DEUTSCHLAND, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Madame Kathleen WANTZ, salariée de la société AKKA TECHNOLOGIES, attributaire de 40 000 actions de performance (attribution cible de 20 000 actions de performance),
- Dix autres salariés de sociétés du groupe AKKA TECHNOLOGIES sont attributaires chacun de 20 000 actions de performance (attribution cible de 10 000 actions de performance).

Cours de l'action AKKA : 46 euros au 28/06/2017

<http://akka.reference-syndicale.fr/>